

Convocation assemblée communale

(concerne uniquement les citoyens actifs)

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Sévaz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le **lundi 5 mai 2008**, à 20h00, à la salle communale.

Tractanda :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 21 décembre 2007 (il ne sera pas lu étant annexé à la convocation)
2. Comptes 2007
 - 2.1 fonctionnement
 - 2.2 investissements
 - 2.3 rapport de la commission financière
 - 2.4 approbation
3. Naturalisation
4. Divers

Naturalisation

Conformément à la loi sur la nationalité, M. Marco José DO ROSÁRIO RUAS a déposé une demande de naturalisation pour acquérir la citoyenneté suisse.

Les divers services de l'Etat, ainsi que le Conseil communal ont préavisé favorablement le dossier complet qui leur a été soumis.

Arrivé en suisse en 1990, M. DO ROSÁRIO RUAS vit à Sévaz depuis le 1^{er} octobre 2000. Parfaitement intégré professionnellement, il exerce la fonction de chef boucher dans une grande surface à Avenches.

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'approuver cette demande de naturalisation, respectivement de lui octroyer le droit de cité de notre commune.

Diverses informations

- Démission au sein du Conseil communal

Suite à la démission de M. Bernhard Henzen, deux listes ont été déposées. Il s'agit de la liste N°1 Chanez, M. Cédric Chanez, né en 1979, licencié en Lettres, responsable de produits en tarifs électricité et de la liste N°2 Libellule, M. Samuel Chassot, né en 1979, électricien de réseau.

Le premier tour aura lieu le dimanche 1^{er} juin 2008, selon le mode de scrutin majoritaire (1^{er} tour à la majorité absolue, second tour à la majorité relative). Le second tour serait, le cas échéant, fixé au dimanche 22 juin 2008.

Le Conseil communal remercie déjà M. Bernhard Henzen pour le dévouement et les services rendus au cours de ces 4 années passées au sein de l'Exécutif communal.

- Démission au sein de la Commission scolaire

La représentante de la Commune de Sévaz, Mme Séverine Michel a donné sa démission pour juillet 2008. Le Conseil communal la remercie également pour son dévouement à la cause des enfants de notre cercle scolaire. Pour remplacer Mme Michel, le Conseil communal a nommé M. Jean-Daniel Berchier, marié et père de 4 enfants.

- Subsides caisse-maladie

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le bureau communal qui vous remettra un mémento ainsi qu'un formulaire ad hoc.



- Camps d'été 2008

Les formulaires d'inscription pour les camps d'été Jeunesse + Sport Fribourg 2008 sont à disposition au bureau communal. Ces camps sont destinés aux jeunes dès 12 ans. Le programme est affiché au pilier public.

Délai d'inscription : 10 mai 2008



- Résultats des analyses de l'eau potable

Prélèvement du 23.05.2007 à l'école enfantine, eau du GRAC :

- ✓ temp. : 13 °C
- ✓ chlore : trace
- ✓ nitrate : 5 mg/l
- ✓ la qualité microbiologique correspond aux normes
- ✓ dureté totale : 16,1 degrés français

Prélèvement du 14.11.2007 chez M. Benoît Carrard, eau du GRAC :

- ✓ temp. : 10,8°C
- ✓ chlore : trace
- ✓ nitrate : pas d'indication
- ✓ la qualité microbiologique correspond aux normes
- ✓ dureté totale : pas d'indication

Pour tout autre renseignement, vous pouvez vous adresser au secrétariat communal, pendant les heures d'ouverture du bureau.

- Vignettes vélo 2008

Comme l'année passée, la Commune offre, aux enfants âgés de 2 à 16 ans, la vignette vélo 2008. Vous pouvez l'obtenir au bureau communal, pendant les heures d'ouverture.



- Tonte du gazon

A ce sujet, nous voudrions vous rappeler quelques « règles d'or » à respecter afin de ne pas déclencher la mauvaise humeur de vos voisins :

- Essayez de ne pas débiter la tonte de votre gazon trop tôt le matin (disons pas avant 08h00 ! surtout le samedi !). Ceci vous évitera également quelques problèmes pratiques et techniques à cause de la rosée du matin !
- Essayez également de finir la tonte de votre gazon pas trop tard dans la soirée (disons 20h00). Après, on y voit plus rien... !
- Si possible, le samedi, respectez la pose de midi, afin que chacun puisse apprécier un moment de tranquillité en mangeant !
- Et surtout... et surtout... laissez votre tondeuse se reposer le dimanche ! Vos voisins vous en seront infiniment reconnaissants !

Au nom de tous les voisins, nous vous remercions d'avance de respecter ces quelques « règles d'or » et comptons sur la collaboration de tous afin d'éviter des conflits inutiles !

Merci aux utilisateurs du compost à gazon pour le bon fonctionnement de ce dernier. Le gazon est vidé à l'intérieur du silo et non à l'extérieur... (**Avis aux nouveaux habitants** : vous avez la possibilité de déposer votre gazon dans un silo situé en contrebas de la ferme de M. Eric Dubey, route direction Bussy)



- Dépôt de verres dans un bosquet

Nous avons dû constater à plusieurs reprises que des quantités de verres relativement importantes avaient été « sauvagement » déposées dans le bosquet direction Monbrelloz. Nous déplorons ces actes de vandalisme sachant que le dépôt de verre dans une déchetterie est gratuit.

Les habitants qui seraient témoins de tels actes sont priés de transmettre leurs informations au Conseil communal. D'avance merci.

- Mouvement de la population

Au 31 décembre 2007, la population de Sévaz est de 237 habitants, dont 117 femmes et 120 hommes. Trente-six étrangers (17 hommes et 19 femmes) sont au bénéfice d'une autorisation de séjour.

Le 5 décembre 2007, M. Roger Oswald, doyen de la commune, a fêté son 90^{ème} anniversaire. Le syndic et la secrétaire lui ont apporté les bons vœux du Conseil communal et de la commune en lui remettant un cadeau.

Nous souhaitons bon vent aux 20 habitants qui ont quitté Sévaz.

Nous souhaitons la bienvenue aux 48 nouveaux habitants.

Nous souhaitons la bienvenue et félicitations aux heureux parents des deux bébés nés en 2007.

Nous avons enregistré un décès ; nous réitérons notre sympathie à la famille en deuil.

- Heures d'ouverture du bureau communal

Nous vous rappelons que le bureau communal est ouvert tous les mercredis de 13h45 à 17h00, ainsi que chaque 2^{ème} mercredi du mois, de 18h30 à 19h30 et depuis une année, chaque dernier samedi du mois, de 08h00 à 10h30, ou sur rendez-vous.

Pour information, le bureau sera **fermé le mercredi 7 mai 2008** pour des raisons professionnelles et sera ouvert le jeudi 8 mai 2008, de 13h45 à 17h00.



Pour votre information :

Tél : 026/663.29.45

Fax : 026/663.83.45

E-mail : info@sevaz.ch

Site : www.sevaz.ch

Le Conseil communal vous remercie de prendre note de toutes ces informations et vous apporte ses plus cordiales salutations.